Comparateur AMORCE – Franche Chaleur Urbaine

Prise en compte du bouclier tarifaire

1. Mise en place du bouclier tarifaire et application aux réseaux de chaleur

À la suite de l'augmentation du prix des énergies en 2021-2022, l'État a mis en place un bouclier tarifaire pour protéger les ménages des augmentations du prix du gaz et de l'électricité. Ce bouclier a pris la forme d'un gel des tarifs vis-à-vis des tarifs réglementés pour les consommateurs. Il a pris fin en juin 2023 <u>pour le gaz</u>¹ et fin 2024 pour <u>l'électricité</u>.

Pour les consommateurs individuels, les boucliers ont été appliqués directement sur les factures. Cela n'a pas été le cas pour les modes de chauffage collectifs, où les consommateurs ont bénéficié de régulations a posteriori. Pour les réseaux de chaleur, les régulations s'appliquent encore en 2025. Le décalage est donc important entre la consommation d'énergie concernée et l'impact réel sur la facture pour les modes de chauffages et d'ECS collectifs.

2. Pourquoi le bouclier tarifaire n'est pas pris en compte dans le comparateur ?

L'enquête annuelle des réseaux de chaleur et de froid (EARCF) est obligatoire pour tous les gestionnaires de réseaux de chaleur ou de froid. La base de données utilisée pour le comparateur AMORCE – FCU est celle disponible sur le <u>site de la FEDENE</u>, directement issue de l'EARCF. Les données économiques utilisées pour calculer le coût moyen sont les recettes, hors bouclier tarifaire. **Cela signifie que le coût moyen des réseaux de chaleur est le coût moyen payé par les consommateurs, avant l'application des régulations.** L'EARCF ne permet pas un suivi de l'application et de l'impact des boucliers tarifaires.

Dans le comparateur, les prix des réseaux de chaleur sont bruts, avant l'application du bouclier tarifaire. Pour les modes de chauffage alternatifs, les prix utilisés pour le gaz et l'électricité comprennent déjà le bouclier tarifaire. Ainsi, la comparaison n'est pas tout à fait sur le même périmètre. N'ayant pas les informations nécessaires, **AMORCE** a fait le choix de ne pas calculer l'impact du bouclier tarifaire pour chaque réseau de chaleur.

3. Coûts réels des réseaux de chaleur pour le résidentiel

L'impact du bouclier tarifaire gaz est fonction de la mixité du réseau et de la part de gaz, selon nos estimations, il peut atteindre 15% du coût global des réseaux au taux d'ENR&R > 50%. Le coût réel peut être 15% moins élevé que le coût affiché dans le cas d'un réseau qui utilise un appoint gaz.

L'impact du bouclier tarifaire électricité est plus difficile à estimer. D'après certains de nos adhérents, l'impact sur la facture de fourniture du réseau de chaleur peut atteindre 30% pour des réseaux utilisant des pompes à chaleur, notamment en géothermie profonde, soit 20 à 25% du prix global. Le coût réel est inférieur jusqu'à 20 à 25% du coût affiché dans le cas d'un réseau utilisant de la géothermie profonde.

AMORCE

¹ Hors contrats collectifs « top-up » signés au plus forts de la crise, pour lesquels le bouclier a duré jusqu'en 2024.